

Les IDE en Afrique : les pays africains les plus attractifs et les secteurs les plus prometteurs

Wassila IGUERGAZIZ^{1,*}, Yamina BOULIFA²

¹ Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou (Algérie)

² Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou (Algérie)

Résumé : L'Afrique reste une destination privilégiée pour les investisseurs d'autres continents. Si le monde entier a le regard tourné vers l'Afrique, c'est en partie pour son taux de croissance de son PIB et de ses échanges internationaux. La part de l'Afrique dans les investissements directs étrangers (IDE) mondiaux est passée de 1,2 % en 2007 à 3,1 % en 2012. L'Afrique est l'une des rares régions à avoir enregistré une hausse des entrées d'IDE en 2011 et 2012 alors que les flux mondiaux baissaient sur la même période. A partir de là, nous dégagons la problématique suivante : quels sont les pays africains les plus attractifs pour les IDE et les secteurs les plus prometteurs ?

Mots-clés : Afrique, IDE, pays attractifs, secteurs prometteurs

Abstract: Africa remains a preferred destination for investors from other continents. If the whole world is looking to Africa, it is partly for its rate of growth of its GDP and its international trade. Africa's share in global foreign direct investment (FDI) increased from 1.2% in 2007 to 3.1% in 2012. Africa is one of the few regions to have experienced an increase in inflows of FDI in 2011 and 2012 while global flows decreased over the same period. From there, we highlight the following problem: which African countries are the most attractive for FDI and the most promising sectors?

Keywords: Africa, FDI, attractive countries, promising sectors

Introduction

L'Afrique reste une destination privilégiée pour les investisseurs d'autres continents. C'est un fait, et un mouvement qui semble s'ancrer dans le temps. Si le monde entier a le regard tourné vers l'Afrique, la raison est simple :

- le PIB africain atteint 5,6 % en 2013 et 6,1 % en 2014 ;
 - l'Afrique a connu la plus forte croissance dans les échanges internationaux entre 2000 et 2011 ;
 - l'Afrique est le continent qui épargne le plus après l'Asie ; les réserves de change y sont estimées à 500 Md USD ;
 - la capitalisation boursière a été multipliée par neuf depuis les années 90, et plus de 2 000 entreprises sont désormais cotées ;
 - la part de l'Afrique dans les investissements directs étrangers (IDE) mondiaux est passée de 1,2 % en 2007 à 3,1 % en 2012 ; l'Afrique est l'une des rares régions à avoir enregistré une hausse des entrées d'IDE en 2011 et 2012 alors que les flux mondiaux baissaient sur la même période.
- D'où notre problématique suivante : quels sont les pays africains les plus attractifs pour les IDE et les secteurs les plus prometteurs en Afrique ?

I. Généralités sur les investissements directs étrangers

Dans ce premier point, nous définissons les investissements directs étrangers (IDE), selon les organismes internationaux. Par la suite, nous mettons en exergue les facteurs d'attractivité, et enfin, nous terminons avec quelques statistiques

I.1. Définitions des investissements directs étrangers

Selon l'OCDE² : « les investissements directs étrangers est une activité par laquelle un investisseur résident³ dans un pays obtient un intérêt durable et une influence significative dans la gestion d'une entité résident dans un autre pays. Cette opération peut constituer à créer une entreprise entièrement nouvelle (investissement de création) ou, plus généralement ; à modifier le statut de propriété des entreprises existantes (par le biais de fusion et d'acquisition) ». Selon la même source, la définition des IDE peu s'étaler aux transactions financières entre des entreprises apparentées, notamment le réinvestissement des bénéfices de l'entreprise ayant obtenu l'IDE, ou d'autres transferts en capital. Ces derniers incluent notamment les prêts accordés par une maison mère à sa filiale implanté à l'étranger.

Selon l'OMC⁴ et CNUCED⁵ : « les investissements directs à l'étranger, ou investissements directs étrangers (IDE en abrégé, traduction de l'acronyme anglais FDI pour Foreign Direct Investment), également appelés investissements directs internationaux (IDI) par l'OCDE, sont les mouvements internationaux de capitaux réalisés en vue de créer, développer ou maintenir une filiale à l'étranger et/ou d'exercer le contrôle (ou une influence significative) sur la gestion d'une entreprise étrangère. Les IDE recouvrent aussi bien les créations de filiales à l'étranger que les fusions-acquisitions transfrontières ou les autres relations financières (notamment les prêts et emprunts intra-groupes) ».

I.2. Facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers

L'attractivité est : « une capacité d'un espace national à attirer les investissements étrangers... ». Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine d'une installation d'une entreprise dans un autre pays autre que celui de son siège :

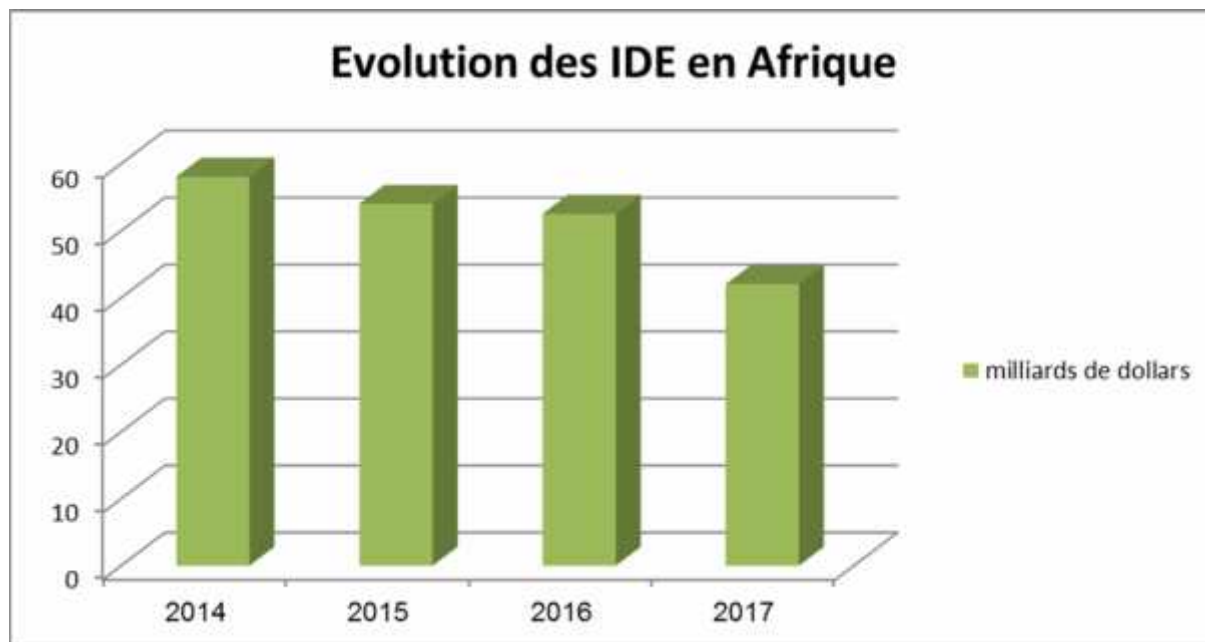
- exploitation de ressources naturelles à moindre coûts ;
- utilisation d'une main d'œuvre moins onéreuse ;
- la conquête de nouveaux marchés, difficiles à pénétrer par les seules exportations ;
- critères géographiques et de localisation ;
- la qualité du réseau de transport (ferroviaire, maritime, aérien...) ;
- disponibilité des télécommunications de qualité (téléphone, internet...) ;
- disponibilité de l'énergie (électricité, gaz...), eau et la qualité de leur réseau de distribution ;

- les conditions de vie : disponibilité de logement, hôtels, hôpitaux, écoles internationales et infrastructures culturelles.

I.3. Les des investissements directs étrangers en chiffres en Afrique

L'essor de l'économie mondiale n'est pas sans conséquence sur les investissements dans le monde. Ne constituant pas seulement un indicateur d'intégration de marché mondial, les IDE se distinguent aussi comme un facteur de l'environnement des affaires au sein d'un pays donné. En Afrique les IDE ont connus une progression plus au moins importants sur le fil du temps tel que illustrés dans la figure ci-après.

Figure n° 01 : évolution des IDE en Afrique



Source : établi par nous à partir de différentes sources internet

Les flux d'IDE en Afrique sont de 54 milliards de dollars en 2015. Cette baisse est particulièrement marquée en Afrique subsaharienne, et notamment en Afrique centrale et Afrique de l'Ouest, en raison principalement de la faiblesse des prix des matières premières, qui continue de peser sur l'investissement dans les économies axées sur les ressources naturelles. Cette baisse est maintenue en 2017 (42 milliards), contre 52,5 milliards en 2016, soit un recul de 21 % par rapport à 2016. La principale cause est la faiblesse des prix du pétrole et les conséquences négatives de la récession du secteur des matières premières.

Cependant le Maroc, continue d'attirer des investissements considérables dans le secteur financier et surtout dans les technologies liées à l'industrie automobile (batteries, électricité etc..). Fin 2017, le gouvernement a entériné 26 projets totalisant 1,45 milliard de dollars dans cette branche, y compris un accord avec Renault visant à augmenter l'approvisionnement local en composants à 55 %.

II. Environnement juridique des affaires en Afrique

Le système juridique en Afrique diffère d'un pays à un autre, ce qui rend la coopération inter pays difficile et délicate. Pour ce, plusieurs initiatives ont été entreprises pour essayer de créer un espace de coopération économique et partenariale pour faciliter les investissements et de tirer avantage de chacun des pays de l'union africain. Parmi les organisations africaines, nous citons les plus importantes.

II.1. Banque Africaine de Développement

La Banque Africaine de Développement (BAD) est une institution⁶ financière multinationale de développement, établie dans le but de contribuer au développement et au progrès social des États africains. Elle a pour objectif premier de faire reculer la pauvreté dans ses pays membres régionaux via leur développement économique durable et à leur progrès social, et ce par la mobilisation des ressources pour promouvoir l'investissement dans ces pays et leur fournit une assistance technique ainsi que des conseils sur les politiques à mettre en œuvre. L'établissement compte 80 pays membres dont 54⁷ pays africains, et est soutenu par 26 pays européens, sud et nord américains et asiatiques.

Parmi les objectifs tracés en 2015 par la BAD nous citons :

- éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde;
- permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge;
- garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ;
- garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ;
- promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

II.2. L'Agence de développement de l'Union africaine

Elle n'est rien d'autre que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), c'est une agence créée par des dirigeants africains de l'ordre de 52 des 55 États membres de l'Union africaine⁸. Elle vise à promouvoir le développement économique des pays membres tout en veillant entre autre sur : la sécurité alimentaire, la santé, l'agriculture.

II.3. Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires

Le Traité portant création de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) fut signé à l'origine par quatorze Etats ayant en commun l'usage du Français. L'organisation rassemble aujourd'hui dix-sept pays africains, c'est une organisation interétatique ayant pour mission d'élaborer des règles harmonisées pour les Etats membres.

II.4. Union du Maghreb arabe

L'Union du Maghreb arabe (UMA) créée en février 1989, est une communauté économique régionale. Elle vise à organiser un espace économique maghrébin et une politique commune dans tous les domaines. Ses pays membres sont de cinq : Algérie, Libye, Maroc, Tunisie, Mauritanie. Cette organisation est inactive depuis le dernier sommet organisé en 1994. L'UMA est paralysée depuis sa création par le contentieux algéro-marocain autour du Sahara occidental. Elle est restée au stade des fondations.

II.5. Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest

Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), crée le 28 mai 1975. La CEDEAO est une communauté économique régionale qui a pour objectif initial de favoriser l'intégration économique en Afrique de l'ouest. Depuis la guerre civile au Liberia en 1989, l'organisation joue également un rôle de médiation dans les conflits de la sous-région. La CEDEAO possède une force d'interposition africaine. Les pays qui la composent sont : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo. cette organisation prévoit la libre circulation des personnes ; union douanière au sein de ces pays.

II.6. Union économique et monétaire ouest-africaine

Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), créée en 1994. L'UEMOA a succédé à l'Union Monétaire africaine (UMOA). Elle s'est donnée pour objectif de promouvoir l'intégration économique de ses États membres par le biais d'un marché ouvert et concurrentiel et la mise en place d'un cadre juridique harmonisé et rationalisé. Ses membres ont le franc CFA en partage. Sa Banque Centrale est la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Elle est composée de : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal,

Togo. Elle porte sur la libéralisation du commerce intérieur (zone de libre-échange et une union douanière), et a concouru à la création de la Bourse régionale des valeurs immobilières (BRVM). Cette institution a trouvé des difficultés pour mettre en œuvre des décisions prises par les chefs d'État lors des sommets à cause du fossé entre les décisions prises et les attentes des populations.

II.7. Communauté des États sahélo-sahariens

Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) créée le 4 février 1988, a pour but d'améliorer la coopération économique des pays de la région sahélienne. Ses **pays membres (28)** : Bénin, Burkina Faso, République centrafricaine, Comores, Tchad, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Togo, Tunisie.

II.8. Marché commun de l'Afrique australe et orientale

Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA) créée en décembre 1994, le COMESA est une zone de libre-échange. Ses pays membres sont de vingt : Égypte, Soudan, Djibouti, Comores, Angola, Burundi, République démocratique du Congo, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Rwanda, Seychelles, Swaziland, Ouganda, Zambie, Zimbabwe. En 2009 fut créée l'union douanière, et la libéralisation du commerce intérieur (zone de libre-échange et union douanière).

II.9. Autorité intergouvernementale pour le développement

Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)⁹ créée en 1986, l'IGAD est une communauté économique régionale. Elle a pour mission la mise en œuvre de la coopération régionale et l'intégration économique de ses États membres. Ses objectifs se sont étendus au maintien de la paix au sein de ces pays membre : Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan, Ouganda et intégration financière et monétaire ainsi que la stabilité et gouvernance au sein de cette organisation. Elle fut un intermédiaire dans la crise au Soudan du Sud (2014).

II.10. Communauté économique des États de l'Afrique centrale

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) créée en octobre 1983. La CEEAC est une communauté économique régionale visant à la libéralisation des échanges et la libre-circulation des personnes. Ses objectifs se sont étendus au maintien de la paix et à l'appui au processus électoral. Pour ses pays membres à savoir : Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad, São Tomé e Príncipe. son slogan est le maintien de la paix en Afrique.

II.11. L'Union africaine

L'Union africaine (UA) est une organisation d'États africains créée en 2002, à Durban en Afrique du Sud, en application de la déclaration de Syrte du 9 septembre 1999. Elle a remplacé l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA)¹⁰. La mise en place de ses institutions (Commission, Parlement panafricain et Conseil de paix et de sécurité) a eu lieu en juillet 2003 au sommet de Maputo au Mozambique. Ses buts sont d'œuvrer à la promotion de la démocratie, des droits de l'Homme et du développement à travers l'Afrique, surtout par l'augmentation des investissements extérieurs par l'intermédiaire du programme du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ce programme considère que la paix et la démocratie sont des préalables indispensables au développement durable. Les objectifs de l'UA comportent la création d'une Banque Centrale de développement. Il y a actuellement 55 membres de l'UA après la réintégration du Maroc le 30 janvier 2017, soit tous les pays d'Afrique à l'exception du Somali land (qui n'est reconnu par aucun État).

II.12. Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) créée le 16 mars 1994 et institutionnalisée par un traité en juillet 1996, la CEMAC a officiellement succédé en 1998 à l'Union douanière et économique d'Afrique centrale (UDEAC). Elle institue une union

monétaire entre les pays membres. Elle est composée de: Cameroun, Centrafrique, Congo-Brazzaville, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad.

II.13. Communauté de l'Afrique de l'Est

Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) créée en 2001, l'EAC est une communauté économique régionale. Ses compétences vont de l'intégration financière et monétaire au maintien de la paix en passant par le respect la bonne gouvernance. Ses pays membres sont: Burundi, Kenya, Ouganda, Tanzanie, Rwanda. Cette institution a abouti à la création d'une union monétaire le 30 novembre 2013. Elle concourt à efficacité de l'intégration régionale.

II.14. Communauté de l'océan indien

Communauté de l'océan indien (COI) Organisation d'intégration régionale créée en 1982 ayant pour but de renforcer la coopération et l'intégration entre les îles de l'océan Indien. Avec la coopération de ses pays membres (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, La Réunion) et leur proximité géographique de ses États membres cette organisation veille à la lutte contre la piraterie.

Malgré le nombre important des organisations africaines et leurs engagements prononcés pour le développement interterritorial, elles peinent à assainir et à mettre à niveau les pays membre soit pour des raisons sécuritaires (tel que la Lybie) conflictuelle ou encore économique. Ces raisons pèsent encore sur le développement en Afrique sachant que le principe des avantages comparatifs est plus poncé dans ce continent que dans un autre tout autre.

III. Les dix premiers pays africains les plus attractifs pour les investisseurs en 2019

La banque d'affaires sud-africaine Rand Merchant Bank (RMB)¹¹ vient de publier, le 12 septembre 2018, la huitième édition de son rapport « où investir en Afrique en 2019 ». Ce dernier dévoile une liste de dix pays les plus attractifs. Cette publication annuelle est basée sur des données les plus récentes sur l'environnement macroéconomique et commercial des 53 pays couverts : le PIB¹² réel, comme principal critère, et l'infrastructure, à la fois les défis qu'elle pose et les opportunités qu'elle présente. Il en ressort que l'Égypte est en tête du classement. Nous citerons en infra les dix premiers pays selon le rapport de la RMB.

Tableau 1 : Les dix premiers pays africains les plus attractifs pour les IDE selon le classement de RMB Bank

	2014	2015	2016	2017	2018
1	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Egypte	Egypte
2	Nigeria	Egypte	Egypte	Afrique du Sud	Afrique du Sud
3	Ghana	Maroc	Maroc	Maroc	Maroc
4	Maroc	Ghana	Ghana	Ethiopie	Ethiopie
5	Tunisie	Nigeria	Kenya	Ghana	Kenya
6	Egypte	Ethiopie	Nigeria	Kenya	Rwanda
7	Ethiopie	Tunisie	Ethiopie	Tanzanie	Tanzanie
8	Algeria	Algeria	Cote d'ivoire	Rwanda	Nigeria

9	Rwanda	Tanzanie	Tanzanie	Tunisie	Ghana
10	Tanzanie	Kenya	Algeria	Cote d'ivoire	Cote d'ivoire

Source : établi par nous à partir de différentes sources internet

III.1. Égypte

L'Égypte, qui a conservé sa première place à laquelle elle avait accédé l'année dernière, doit essentiellement son rang à l'importante taille de son PIB et de son marché intérieur. Le gouvernement égyptien s'est engagé à mener des réformes en adoptant une nouvelle TVA¹³ et en libérant le taux de change de la livre égyptienne.

III.2. Afrique du Sud

Le pays le plus industrialisé a cédé sa place à l'Égypte après avoir été la destination des investissements la plus attractive en Afrique durant des années, en raison principalement de la faiblesse des taux de croissance du PIB, d'où une deuxième place pour l'Afrique du Sud.

III.3. Maroc

Le Maroc a conservé sa troisième place pour la quatrième année consécutive et un taux de croissance de 4%. Outre le Botswana et l'Afrique du Sud, le Maroc est le seul pays d'Afrique à figurer parmi les 76 premiers de la Banque mondiale pour la facilité de faire des affaires.

II.4. Éthiopie

L'Éthiopie l'Éthiopie, qui a fait un saut de 10% en matière de croissance, et une moyenne de 8,2% sur le six prochaines années, a délogé le Ghana pour prendre la quatrième place sur deux années consécutives. L'Éthiopie possède la plus grande économie de la région, ayant récemment dépassé le Kenya.

III.5. Kenya

Le Kenya gagne une place par rapport à l'édition précédente, avec une structure économique diversifiée, une croissance soutenue, des réformes structurelles efficaces et un développement soutenu des infrastructures, sans oublier une forte croissance des dépenses de consommation.

III.6. Rwanda

Le Rwanda fait son entrée dans le classement en en 2017 à la huitième place après avoir passé deux ans sans qu'elle ne soit classée. Le pays continue d'améliorer son environnement commercial chaque année et est encore reconnue comme l'une des économies les plus réformatrices du monde. Son PIB réel devrait dépasser 7 % en moyenne au cours des prochaines années. Le Rwanda monte de deux rangs par rapport au dernier classement, grâce aux investissements publics dans les domaines des infrastructures et de l'industrie, et

III.7. Tanzanie

La Tanzanie est sur les talons de ses homologues d'Afrique de l'Est, gagnant deux places par rapport à 2016, pour se classer au 7e rang depuis deux ans. L'économie continue de croître à un rythme de 7 %, bien que moins rapide que le niveau de 7,2 % fixé par le gouvernement en 2017.

III.8. Nigeria

Le Nigeria regagne le classement à la 8^e après une dure crise de liquidités.

III.9. Ghana

Le Ghana, qui occupait la cinquième place est passé à la neuvième en 2018. Le Ghana a perdu sa place en raison de la dégradation de ses principaux indicateurs macroéconomiques, de la corruption et de la liberté économique encore limitée.

III.10. Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire se classe à la dixième place, après avoir fait ses débuts en huitième position en 2016. Bien que le climat des affaires reste relativement faible, le gouvernement de la Côte d'Ivoire a fait des progrès importants en matière d'investissement. Cela a conduit à une forte augmentation des IDE ces dernières années et a fait de la Côte d'Ivoire une des économies les plus dynamiques d'Afrique. L'économie de la Côte d'Ivoire va maintenir une croissance de 8 % de 2018 à 2020. La Banque mondiale a estimé que si la Côte d'Ivoire, maintenait durablement son rythme de croissance actuel, elle devrait rejoindre le groupe des économies intermédiaires en 2035.

En outre, le classement exclut, selon le critère du PIB, certaines petites économies africaines disposant d'un bon environnement des affaires comme l'Ile Maurice, la Namibie, les Seychelles le Botswana.

IV. L'Algérie en dehors du classement

Sur les 10 pays les plus attractifs en matière d'investissement, selon le classement de RMB, l'Algérie demeure en dehors du classement. L'Algérie, du point de vue IDE, est loin de constituer une destination privilégiée des investisseurs internationaux, comme il ressort des chiffres du World Investment Report de la CNUCED¹⁴. Les raisons sont multiples : la chute des cours du pétrole et une forte crise de liquidités, le climat des affaires qui n'est pas très en adéquation avec les potentialités du pays, entraves bureaucratiques et lourdeurs en tous genres. Enfin, le droit de préemption et la règle 51/49% régissant les IDE en Algérie, depuis 2009.

En revanche, selon l'indice d'investissement africain (AII¹⁵), l'Algérie demeure parmi les dix pays les plus attractifs aux IDE en Afrique.

Tableau 2 : Les dix premiers pays africains les plus attractifs pour les IDE selon le classement de Africa Investment Index

	2014	2015	2016	2017	2018
1	Egypte	Maroc	Botswana	Maroc	IND ¹⁶
2	Maroc	Cote d'ivoire / Togo	Maroc	Egypte	
3	Cote d'ivoire	Egypte	Egypte	Algérie	IND
4	Algérie	Afrique du Sud Sénégal	Afrique du Sud Sénégal	Botswana	IND
5	Afrique du Sud		Zambie	Cote d'ivoire	IND
6	Botswana	Zambie	Cote d'ivoire	Afrique du Sud	IND
7	Sénégal	Botswana	Algérie	Ethiopie	IND
8	Cameroun	Kenya	Tanzanie	Zambie	IND
9	Kenya	Tanzanie	Namibie	Kenya	IND
10	Burkina Faso	Algérie	Burkina Faso	Sénégal	IND

Source : établi par nous à partir de différentes sources internet

En effet, au cours de l'année 2017, l'Algérie s'est classée avec le Maroc, l'Égypte, le Botswana et la Côte d'Ivoire parmi les cinq premières destinations d'investissement en Afrique, selon le rapport très détaillé réalisé par Quantum Global Research Lab¹⁷.

Enfin, une autre étude réalisée pour la 3^{ème} année consécutive, par le groupe de conseil Havas Horizons¹⁸, montre que le Kenya, l'Éthiopie, la Côte d'Ivoire, le Nigéria et le Sénégal sont les pays les plus attractifs à l'horizon 2022.

V. Les dix premiers domaines prometteurs en Afrique

Les secteurs les plus prometteurs d'ici 2020, selon une étude menée, en 2017, par le groupe de conseil Havas Horizons sur le financement de la croissance africaine a révélé un appétit accru des investissements¹⁹ pour le continent. Ces investisseurs ont identifié les secteurs qu'ils considèrent comme les plus prometteurs:

- Le secteur de l'Énergie reste sur la 1^{ère} place comme dans le classement de 2016. En effet, 73% des sondés estiment que le secteur de l'énergie est au cœur des enjeux d'avenir et le classent en 1^{ère} position ;
- contrairement à l'étude de 2016 (7%), le secteur de l'agriculture vient en deuxième choix des investisseurs avec 65% des voix démontrant la nécessité de nourrir la population. Bien que plusieurs défis soient encore à relever, la transition du modèle agricole basé sur des exploitations familiales qui fournissent 60% des emplois en Afrique, la sécurité alimentaire, et la diminution des incertitudes liées au climat, constituent de réelles opportunités pour les investisseurs;
- les secteurs des services financiers arrivent en 3^{ème} avec un pourcentage de 59%. Les investisseurs croient que le secteur des services financiers représente l'avenir de l'Afrique. Les nouvelles technologies innovantes visant la facilitation des transferts et des rapatriements de fonds porteront la croissance des économies africaines;
- la grande distribution en, 4^{ème} position avec 53% des suffrages, connaît une forte progression ces dernières années, elle sera portée par la croissance d'une classe moyenne de consommateurs disposés à consommer davantage ;
- les secteurs du transport et logistique ainsi que les nouvelles technologies arrivent en avant-dernière position avec 35% des voix ;
- enfin, malgré son énorme potentiel de croissance, le secteur de la santé africain attire moins d'investisseurs (30% des sondés), selon l'enquête.

VI. Des recommandations pour une nouvelle dynamique économique entre les pays africains

L'Algérie est l'un des premiers à avoir compris, du temps du président Houari Boumediene, la nécessité d'un co-développement et de la coopération entre les pays africains.

VI.1. Faciliter la circulation des acteurs économiques entre l'Algérie et l'Afrique

Le passeport algérien a été classé au 170^{ème}²⁰ rang mondial sur 199. Ce document donne accès en 2018 à 49 pays sans visa ou avec un visa délivré à l'arrive.

Concernant l'Afrique, sur ses cinquante quatre (54) pays, presque la moitié (25) exempte les algériens de visa d'entrée, délivré au préalable. Ces pays sont également divisés en deux catégories : les pays qui requièrent un visa de circulation délivré au voyageur à son arrivée dans le pays de destination, et ceux qui ne requièrent aucun visa. Ces derniers sont au nombre de sept (7) : Bénin, Guinée, Mali, Mauritanie, Maroc, Sénégal²¹, Tunisie.

Deux pays frontaliers imposent un visa d'entrée aux algériens à savoir : la Lybie depuis 2011²² et le Niger.

Tableau 3 : Les pays africains qui exemptent les algériens du visa

	Pays	Condition d'entrée
1	Bénin	Sans visa
2	Cap Vert	Visa à l'arrivée
3	Comores	Visa à l'arrivée
4	Côte d'Ivoire	Pré-enrôlement
5	Djibouti	E-visa
6	Ethiopie	E-visa
7	Ghana	Visa à l'arrivée
8	Guinée	Sans visa
9	Guinée-Bissau	E-visa
10	Kenya	E-visa
11	Madagascar	Visa à l'arrivée
12	Mali	Sans visa
13	Mauritanie	Sans visa
14	Ile Maurice	Visa à l'arrivée
15	Maroc	Sans visa
16	Mozambique	Visa à l'arrivée
17	Rwanda ²⁵	Visa à l'arrivée / e-visa / 30 jours
18	Sénégal	Sans visa
19	Seychelles	Permis de visite
20	Somalie	Visa à l'arrivée / 30 jours
21	Tanzanie	Visa à l'arrivée
22	Togo	Visa à l'arrivée
23	Tunisie	Sans visa
24	Ouganda	Visa à l'arrivée / e-visa
25	Zimbabwe	Visa à l'arrivée / 90 jours

Source : établi par nous à partir de différentes sources internet

Dans le sens inverse, sur les cinquante quatre (54) pays, l'Algérie exempte uniquement sept (7) pays de visa à savoir : Libye, Mali, Mauritanie, Maroc, République démocratique arabe sahraoui, Seychelles, Tunisie

Figure 1 : Les pays africains exemptés de visa pour l'Algérie



Source : wikipédia

A partir des illustrations citées en supra, nous constatons aisément que les pays africains sont fermés les uns envers les autres. Ces verrouillages des pays ne favorisent pas le climat des affaires.

VI.2. Relancer coopération universitaire, les échanges intellectuels et les orienter vers le développement

«Si tu ne peux pas distribuer de la nourriture, distribue au moins des bonnes paroles»²⁴. Le savoir doit être le trait d'union de la coopération entre les pays africains. L'Algérie, qui a déjà contribué à la formation des élites. Elle a formé, depuis 1962, au moins 30.000 cadres étrangers dont beaucoup d'africains de haut niveau, notamment des Tunisiens, Maliens, Nigériens, à avoir été formés à l'Ecole polytechnique d'Alger dans les années 1960, 1970 et 1980.

Alors que plus de 800 **conventions de partenariat et d'échange ont été signées entre les établissements algériens et français et 5.765 déplacements d'enseignants et de cadres des établissements algériens vers les établissements français ont été enregistrés en 2015 et 2016.**

Avec les pays africains la majorité des conventions signées dans le domaine de la coopération scientifiques datent des années 70 et 80. les pays concernés sont : Afrique du sud (2000,2005), Angola (1983), Benin(1976), Cameroun (1972), Cap-Vert (1983), cote d'ivoire (1983), Egypte (1993), Guinée (1972), Lybie (1970), Madagascar (1984), Mali (1974), Maroc (1969), Mauritanie (1998), Mozambique (1991), Namibie (1996), Nigeria (2003), Niger (1971), Ouganda (1987), Seychelles (1984), Sierra-Leone (1980), soudan (1974), Tanzanie (1983), Togo (1976), Tunisie (2010 et 2012), Zambie (1991), Zimbabwe (1983).

Donc, pour relancer la coopération universitaire, il est nécessaire de réalimenter la coopération en matière de recherche et d'échanges, en associant les entreprises aux orientations et en favorisant le mécénat d'entreprise

VI.3. Soutenir le financement des infrastructures en Afrique

L'infrastructure est l'ensemble d'installation nécessaire à l'activité économique (eau, énergie, routes, voies ferrées, aéroport... etc.). Le développement des infrastructures en Afrique est un élément crucial pour soutenir la production et la commercialisation des produits. En 2014, les projets d'infrastructures en Afrique ont été financés à hauteur de 23 % par les gouvernements, 21 % par les bailleurs internationaux et seulement 9 % par les bailleurs africains.

Dans ce même contexte nous abordons le projet de l'homme d'affaires algérien Rebrab, qualifié par les médias de « *projet fou de Rebrab* ». En effet, l'homme d'affaires travaille sur un projet ferroviaire pharaonique connectant l'Afrique du nord au sud et d'est en ouest. Plus précisément, de l'Algérie à la Zambie, et de Djibouti au Togo. Un projet dont les coûts sont colossaux, mais qui est absolument indispensable pour l'Afrique. Selon Rebrab : « *on ne peut pas développer aujourd'hui l'Afrique sans investissements massifs dans l'éducation, sans l'électrification, sans investissements dans des infrastructures ferroviaires, routières et portuaires* ». Dans une interview accordée à BFM business Rebrab éclaircit : « *d'un port algérien jusqu'à la Centrafrique, si vous devez envoyer une marchandise par bateau, vous mettrez deux mois et demi. Par contre, une ligne de chemin de fer qui partirait d'un port algérien vers la Centrafrique par le Tchad, c'est 48 heures* ».

Il rêve également voir des investisseurs européens rejoindre le projet et pour les convaincre²⁵ l'homme d'affaires déclare : « *l'Europe a besoin de grands projets et l'Afrique a besoin de développement. Nous avons un destin commun. On doit travailler ensemble dans l'intérêt de tout le monde* ». Le soutien de ce projet développera sans nul doute l'infrastructure africaine.

Conclusion

Les États africains semblent s'être mis en retrait de leur continent et, ce sont les pays des autres continents qui ont rempli le vide. La majorité des organisations restent au stade de fondation, et les africains sont plongés dans « l'afro-pessimisme » qui les empêchent de voir l'Afrique émergente portée par une nouvelle génération.

Une prise de conscience se fait jour. Pour poursuivre la remobilisation des pays africains, au sein de leur propre continent, nous avons proposé trois recommandations, que nous estimons comme condition *sine qua non* pour une intégration économique et sociale *afro africaine*.

Referrals and references:

*banque_dz@yahoo.fr

² Organisation de coopération et de développement économiques.

³ Une personne est dite résidente en Algérie, au regard du code des impôts, si :

- la personne a son foyer en Algérie ;
- la personne a son lieu de séjour principal en Algérie
- la personne exerce en Algérie une activité professionnelle salariée ou non
- si la personne a son centre d'intérêts économiques en Algérie.

⁴ Organisation mondiale du commerce.

⁵ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

⁶ <https://www.afdb.org>

⁷ https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_africaine_de_d%C3%A9veloppement

⁸ https://A9veloppement%20de%20l%E2%80%99Afrique%20_%20Le%20NEPAD%20insiste%20sur%20la%20r%C3%A9alisation%20de%20l%E2%80%99Agenda%202063.html

⁹ Initialement sous le nom d'IGADD (Autorité Intergouvernementale sur la sécheresse et le développement).

¹⁰ L'organisation de l'unité africaine (OUA) est une organisation interétatique, ayant précédé l'Union africaine. Elle a été créée et présidée par l'empereur Haïlé Sélassié Ier en 1963 et dissoute en 2002.

¹¹ RMB Holdings tire ses racines de Rand Consolidated Investments (RCI) et de Rand Merchant Bank, qui ont été fondées en 1977 et 1968 respectivement. RCI a été cofondé trois entrepreneurs. Son objectif était d'offrir aux entreprises un financement par crédit-bail et hors bilan. RCI n'ayant pas réussi à obtenir une licence bancaire, la firme s'unit à la Rand Merchant Bank. La nouvelle entité, baptisée Rand Merchant Bank.

Actuellement, elle est l'une des principales banques africaines de financement et d'investissement et faisons partie de l'un des plus importants groupes de services financiers (par capitalisation boursière) en Afrique.

¹² Produit intérieur brut.

¹³ Taxe sur la valeur ajoutée.

¹⁴ Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement.

¹⁵ Africa Investment Index.

¹⁶ Information non disponible.

¹⁷ Cet organisme est un groupe de sociétés international actif dans les domaines du capital investissement, de la gestion des investissements, de la recherche macro-économique et de la modélisation économétrique.

¹⁸ Issue du rapprochement des expertises de l'agence Havas Paris, leader en communication d'influence en France et de l'Institut Choiseul, think tank reconnu sur les questions économiques internationales, Havas Horizons propose aux entreprises et aux institutionnels un conseil en stratégie de développement et en stratégie d'image en phase avec cet environnement socio-économique et politique très spécifique.

¹⁹ Liste des investisseurs internationaux interrogés : 55 investisseurs internationaux représentants des institutions bancaires et financières internationales.

²⁰ **Selon le classement 2018 établi par le site Passport Index.**

²¹ Le visa d'entrée au Sénégal, instauré en juillet 2013 pour les voyageurs de tous les pays à l'exception de ceux d'Afrique de l'Ouest ou ayant des accords les en dispensant, sera supprimé à compter du 1er mai 2015. Cette décision fait partie d'une série de «mesures incitatives pour la relance du secteur touristique

²² Le climat de froid diplomatique s'est accentué après l'accueil en Algérie le 29 août 2011, de deux des fils, de la fille et de la seconde épouse de Kadhafi. Alger avait alors avancé des raisons humanitaires.

²³ Les autorités du Rwanda ont décidé la suppression du visa pour entrer dans le territoire du pays à partir du 1^{er} janvier 2018.

²⁴ Proverbe africain.

²⁵ « Vous savez que d'ici 2030, il y aura 450 millions de nouvelles naissances en Afrique. Si on n'essaie pas d'investir dans des infrastructures pour le développement de l'Afrique, les gens vont venir (en Europe, NDLR), et ce sera extrêmement difficile de les arrêter. Il est impératif aujourd'hui que les gouvernements des deux continents travaillent ensemble pour un plan Marshall comme l'a proposé Madame Meckel. Il faut que la France aussi joue son rôle ».